

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

### EXTRAIT N° 41.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

#### SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2025

##### Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 14
- Votants : 15 (1 procuration)
- Suffrages exprimés : 15 (15 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le trois novembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le vingt-huit octobre deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SPAGNOU Daniel, TENOUX Gérard.

Représenté : SIGAUD Jean-Yves représenté par MAGNAN Jean-Michel à qui il a donné procuration

Absents excusés : ARLAUD Véronique, MAGNUS Philippe et TEMPLIER Jean-Pierre.

#### ORDRE DU JOUR : Mandat spécial accordé à M. Jean-Michel MAGNAN, 4<sup>ème</sup> vice-président

La présentation officielle du parcours du Tour de France cycliste féminin 2026 a été organisée à Paris le 23 octobre dernier.

La Communauté de Communes du Sisteronais Buëch a été invitée à cet événement puisque la commune de Sisteron accueillera le départ de l'une des étapes.

Cette invitation ne pouvait pas être anticipée puisque le parcours du Tour reste confidentiel jusqu'à la cérémonie officielle.

M. Jean-Michel MAGNAN a représenté la CCSB lors de cette cérémonie. Il a effectué le déplacement avec 2 représentants de la commune de Sisteron qui étaient également invités. Afin de bénéficier de tarifs de groupe, la commune de Sisteron a fait l'avance des frais de déplacement en train (203 €) et d'hébergement à l'hôtel (185,53 €).

Le président propose d'accorder un mandat spécial à Jean-Michel MAGNAN pour avoir représenté la CCSB. Les dépenses engagées pour l'hébergement et le déplacement de M. MAGNAN, seraient ainsi remboursées à la commune de Sisteron.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide :

- de donner un mandat spécial à M. Jean-Michel MAGNAN dans le cadre de la présentation officielle du parcours 2026 du Tour de France cycliste féminin ;
- d'approuver le remboursement des dépenses engagées par la commune de Sisteron pour l'exécution de ce mandat, sur la base de frais réels supportés, soit un total de 388,53 € ;
- d'autoriser le président à signer tous les documents nécessaires à la bonne exécution de ce mandat.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,  
Le jour de réception en Préfecture.  
Pour extrait conforme  
Le Président,  
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,  
Florent ARMAND

Publiée le : 17 NOV. 2025

